

**Affaire n°2021-021**

**INSTALLATION D'UN MEMBRE ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ;**

Vu les articles R.123-10 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n°2020-006 Fixant à huit le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Considérant la nécessité de pouvoir au remplacement de Mme Micheline ALLY au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les éléments comme suit.

Vu la délibération n°2020-007 portant sur l'élection des membres représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

Vu l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés ci-après :

La liste présentée par Bras-Panon Ensemble et Pour Tous lors de la séance du conseil du 27 juillet 2020 était la suivante :

- Liste 1 : **BRAS PANON ENSEMBLE ET POUR TOUS**

1. **MME ALLY Micheline**
2. **MME SEYCHELLES Nathalie**
3. **M. STAINCQ Frédéric**
4. **MME CELEMANI Suzie**
5. **MME CANAGUY Anne**

Avait été élu, sur la liste 1 qui avait obtenu 3 sièges, pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

1. **MME ALLY Micheline**
2. **MME SEYCHELLES Nathalie**
3. **M. STAINCQ Frédéric**

Par ailleurs, par courrier en date du 2 avril 2021, Mme Suzie CELEMANI nous a fait part de sa volonté de ne pas siéger au CCAS.

Aussi, considérant l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles précité, il convient donc d'établir comme suit la nouvelle liste d'élus, issue de la liste 1- Bras-Panon ensemble et pour tous :

1. **MME SEYCHELLES Nathalie**
2. **M. STAINCQ Frédéric**
3. **MME CANAGUY Anne**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.



Le Maire,

  
Jeannick ATCHAPA